

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2013

1 APPLICATION DES CONDITIONS DE VENTE DE SMD SYSTEMS

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tous produits vendus par SMD Systems.

Elles sont applicables dans leur intégralité pour tout contrat passé entre SMD Systems et ses clients en France ou à l'étranger, quel que soit le lieu de livraison.

2 COMMANDES ET EXECUTION

Toute commande passée auprès de SMD Systems est ferme et définitive pour le client dès la réception par SMD Systems d'un bon de commande ou de tous autres supports faisant état d'une commande.

L'indisponibilité d'un produit du fait d'une rupture de stock, de sa suppression du catalogue ne pourra entraîner aucune annulation de la commande globale et ne donnera droit à aucune indemnité de la part de SMD Systems.

3 PRIX

Les produits sont fournis au prix fixé sur la base du tarif en vigueur au moment de la réception de la commande. Nos prix tarifs s'entendent départ atelier, TVA et toutes autres taxes non comprises qui seront facturées en plus. Les clients déclarent avoir pris connaissance des tarifs appliqués.

4 CONDITIONS DE LIVRAISON

Nos clients doivent s'assurer à l'arrivée de la marchandise, de leur bon état extérieur. En cas d'avarie, de retard, de manque ou de perte, il leur appartient d'accomplir les formalités nécessaires auprès de la société SMD Systems dans les deux jours qui suivent celui de la réception hors jours fériés. A défaut de formulation de ces réserves, l'acheteur ne pourra demander aucun dédommagement. Les délais de livraison indiqués par SMD Systems sont donnés à titre indicatif. Aucune indemnité ne pourra être accordée au client en cas de non respect de ces délais, et aucune commande ne pourra être annulée sans l'accord exprès de SMD Systems.

5 RETOUR

Tout retour doit faire l'objet auprès de SMD Systems et est toujours au frais du client (matériel hors garantie). Tout retour doit comporter une copie de la facture et du bon de livraison ainsi qu'une note précisant en détail les raisons.

6 CONDITIONS DE GARANTIE

Les produits vendus par SMD Systems sont garantis dans les conditions déterminées qui seront communiquées à tout client qui en fait la demande.

7 OBLIGATIONS DU CLIENT - DROITS INCORPORELS

La vente de logiciels et autres produits n'entraîne, en aucun cas, cession des droits de reproduction, représentation, exploitation et plus généralement tous droits incorporels reconnus ou à reconnaître à ceux qui ont participé à la réalisation des logiciels et autres produits et à leurs ayants-droit. En conséquence, le client s'interdit de télédiffuser ou de permettre la télédiffusion, de tout ou partie des logiciels et autres produits vendus, par quelque système que ce soit. Il s'interdit également d'en assurer ou de faire assurer des représentations publiques à des fins commerciales. Il est plus généralement rappelé que conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle, les logiciels et autres produits vendus sont destinés exclusivement à l'usage privé et que tout contrevenant s'expose aux sanctions civiles et pénales prévues en matière de contrefaçon. De même, le client s'interdit de reproduire, faire reproduire ou permettre la reproduction même partielle de ces logiciels ou autres produits qu'elles que soient les modalités. SMD Systems se réserve le droit pour la vente de certains produits impliquant un traitement fiscal dérogatoire, d'exiger la production de toutes pièces de nature à justifier une telle dérogation. Le client sera seul responsable de la validité et de l'authenticité des pièces communiquées.

8 RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété du matériel est subordonné au paiement intégral du prix par l'acheteur conformément à la loi 80-335 du 12 mai 1980. Jusqu'à cette date, le client supporte le risque des dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

9 CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures sont payables au siège social de SMD Systems. Les factures seront payables avant la livraison ou à la livraison par virement, par chèque aux conditions de paiement indiqués sur les factures. Conformément à la loi 92.142. du 31 décembre 1992 toute somme non réglée à une échéance donnera automatiquement lieu sans qu'il soit besoin de mise en demeure à perception d'intérêts aux taux d'escompte de la banque de France majoré de deux points. Le défaut de règlement à une échéance autorise la société, tous ses droits et actions réservés, à suspendre toute livraison.

10 COMPETENCE JUDICIAIRE ET DROIT APPLICABLE

En cas de contestation de quelque nature que ce soit, il est fait expressément attribution de juridiction au tribunal de Commerce d'Angoulême, quelle que soient les conditions de vente, le mode et le lieu de paiement accepté, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défenseurs. Les droits et obligations des parties sont régis exclusivement par le droit français.